

PRESENTS : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL, Nicole BRESTAZ, Thierry BEAUFORT, David BILLON LAROUTE, Marielle BRUNET, Dominique BARRAT, Pierre EYMERY, Michel KRYSTLIK, Jacqueline AYMOZ, Adrien CHOLLAT, Nadine DELPHIN POULAT, Dominique GOVAERTS (à partir de 20h05), Béatrice GARCIA, Richard MEYER, Joëlle RAMBAUD,

POUVOIRS : Nadine ROUX a donné pouvoir à Michel KRYSTLIK
Dominique GOVAERTS a donné pouvoir Béatrice GARCIA (jusqu'à 20h05)

SECRETAIRE : Thierry BEAUFORT

En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18

COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté

INFORMATIONS GENERALES

- Réunions et manifestations à venir

Le calendrier est transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Depuis le 26 janvier, aucun évènement particulier ne s'est produit.

Dominique BARRAT, Alexandre ECOSSE et Michel CUDET ont rencontré le personnel communal le mercredi 15 février pour une réunion d'information portant sur :

- La démarche de rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels
- La loi déontologie du 24/04/2016
- La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)
- Le protocole de Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)

L'attribution de la subvention départementale pour les travaux de réhabilitation de l'Espace Versoud a été confirmée le 13 février lors de la conférence territoriale.

L'architecte des bâtiments de France, Sophie FLEURQUIN sera à St Geoire en Valdaine courant mars.

D'autre part, les responsables du SCoT vont recevoir une délégation municipale première quinzaine de mars. La date est en attente de confirmation.

Madame Béatrice GARCIA informe l'assemblée qu'elle va quitter la commune et déménager hors du département. La date précise n'est pas encore connue.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Conventions d'accueil des enfants de pompiers durant leurs interventions
- Projet de tarification de la mise à disposition de la buvette de la Combe

Accepté à l'unanimité

- Commissions des finances : 6/03 à 19h15

Prochain conseil municipal : 23/03 à 19h15

Arrivée de Monsieur Dominique BARRAT à 19h30
Arrivée de Madame Nicole BRESTAZ à 19h35

INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS

➤ Commission Aménagement du Territoire-Urbanisme du 9/02/2017
Rapport de Patrice MORTREUIL

➤ Commission Environnement du 14/02/2017
Rapport de Patrice MORTREUIL

➤ Commission Culture et équipements sportifs du 8/02/2017
Rapport de Joëlle RAMBAUD

Arrivée de Madame Dominique GOAVERTS à 20h05

➤ *Pays Voironnais : désignation d'un représentant pour la commission culture*

A la suite de changements personnels, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant au sein de cette commission en remplacement de Madame Béatrice GARCIA.

Madame Marielle BRUNET se propose.

Décision : accepté à l'unanimité

➤ *Demande de subvention LEADER pour le projet de parcours photographique en Valdaine*

A la suite de l'inventaire réalisé par le Pays Voironnais, il s'avère que le patrimoine industriel est un lien fort pour la Valdaine.

De ce constat est née l'idée du projet nommé « parcours photographique en Valdaine » qui se développe sous forme de visites guidées et d'un film documentaire avec Clic & Clap ainsi qu'une exposition de 100 m² sur un mois pour les journées du patrimoine.

Ce projet ferait appel à un photographe professionnel pour illustrer les deux périodes avant/après.

L'évaluation financière de ce projet est de 10 000 €.

Son financement est basé sur la participation de la commune de Saint Geoire en Valdaine (2000 €) en tant que porteuse du projet et les autres communes participantes (2000 €).

Le programme LEADER pourrait subventionner l'évènement et il est proposé d'effectuer une demande au Pays Voironnais dans ce sens pour obtenir 6 000 €.

Décision : approuvé à l'unanimité

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

➤ *Administratif*

➤ *Préfecture de l'Isère : convention de dématérialisation des Actes*

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifiées aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

La commune de Saint Geoire en Valdaine procède à la télétransmission depuis 2012. De nouvelles modalités sont entrées en vigueur notamment au niveau des actes budgétaires.

Une nouvelle convention est à signer avec la Préfecture de l'Isère pour une validité au 1^{er} juin 2017.

Décision : approuvé à l'unanimité

- **SDIS de l'Isère : convention d'accueil des enfants de sapeurs-pompiers pendant le temps périscolaire lors des interventions**

Les sapeurs-pompiers volontaires de la Valdaine peuvent avoir des enfants scolarisés au sein de nos écoles. Jusqu'à présent, ils réduisaient leur disponibilité pour récupérer leur(s) enfant(s) au moment de la pause méridienne et/ou le soir.

Ces dispositions ne sont pas sans poser des problèmes pour les interventions déclenchées dans ces créneaux horaires.

Afin de permettre une plus large disponibilité des sapeurs-pompiers, le SDIS propose une convention dans laquelle la commune s'engage à accueillir, sans demande préalable, les enfants à midi ou le soir lors des interventions.

Les frais d'accueil seront notifiés au SDIS pour prise en charge.

Décision : approuvé à l'unanimité

- **Tarifification de mise à disposition du local à usage de débit de boissons de « La Combe »**

La commune de Saint Geoire en Valdaine met à disposition un local communal à usage de débit de boissons situé sur le site de « La Combe » lors des saisons estivales pendant l'ouverture de la piscine municipale.

Il est proposé de revoir le tarif de location et de le porter à 400 € pour la saison complète.

Décision : approuvé avec une opposition

- **Mise à disposition du local à usage de débit de boissons de « La Combe » - Choix du gestionnaire**

La commune de Saint Geoire en Valdaine met à disposition un local communal à usage de débit de boissons situé sur le site de « La Combe » lors des saisons estivales pendant l'ouverture de la piscine municipale.

Un appel à candidature a été effectué afin de confier l'usage dudit local cet été. Dans les délais impartis, une réponse nous est parvenue de la part de Monsieur et Madame CAVAGNA.

Par conséquent, il est proposé d'accepter cette candidature et de signer la convention pour un montant de 400 € pour la saison 2017.

Décision : approuvé à l'unanimité

- **Ressources humaines**

- **Tableau des emplois permanents : création de postes dans le cadre du protocole des parcours professionnels, carrières et rémunérations.**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des reclassements.

Monsieur le Maire propose au Conseil la transformation des emplois bénéficiant de ce reclassement en 2017.

Création des emplois suivants à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- 1 poste à temps complet d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe,
- 2 postes à temps complet d'adjoint technique territorial,
- 1 poste à temps complet d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe,
- 1 poste à temps complet d'adjoint territorial d'animation,
- 1 poste à temps complet d'adjoint administratif territorial

Suppression des emplois suivants:

- 2 postes à temps complet d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe,
- 1 poste à temps complet d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe,

- 1 poste à temps complet d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe,
- 1 poste à temps complet d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe,
- 1 poste à temps complet d'adjoint administratif territorial 1^{ère} classe,

Décision : accepté à l'unanimité

- Demande de subvention au Fonds National de Prévention (FNP) pour la réalisation du Document Unique

Vu la loi 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel et notamment son article 31,

Considérant qu'un Fonds National de Prévention a été créé par la loi N°2001-624 du 17 juillet 2001 au sein de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Ce fonds a été créé pour et au service des Fonctions Publiques Territoriale et Hospitalière, afin de sensibiliser les employeurs publics au développement d'une culture de prévention dans leurs services et d'y initier les démarches de prévention ;

Considérant que, sur présentation d'un dossier, le FNP verse des subventions aux collectivités qui s'engagent dans de telles démarches ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention au Fonds National de Prévention pour la formalisation du Document unique de prévention des risques professionnels.

Décision : accepté à l'unanimité

POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

- ✓ La commission travaux s'est réuni le 20 février afin d'évaluer les besoins en investissement pour l'année 2017. La liste doit être maintenant affinée avec les capacités financières de la commune, lors d'une prochaine commission, pour les priorisations et préparer le vote du budget primitif prévu le 23 mars.

Parmi les projets de l'année, les travaux d'aménagement d'accessibilité vont débuter après l'accord de la subvention de 84 000 € du Conseil départemental de l'Isère.
L'ensemble des salles sera accessible et rénové pour de meilleures conditions d'accueil.

- ✓ Les travaux d'aménagement de la RD 28 vont reprendre le 28 février avec la dépose des blocs bétons provisoires et la pose des glissières béton de sécurité définitives. Un cheminement piéton sera créé.
- ✓ L'aménagement de la Combe du Versoud se poursuit avec la réhabilitation des sanitaires qui seront opérationnels pour le printemps. Le Pays Voironnais, maître d'ouvrage et financeur de l'opération a fait la proposition d'une fresque pour ce bâtiment. Les suggestions sont à venir lorsque l'artiste aura composé.

POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

- Commission Urbanisme du 31 janvier 2017

CERTIFICATS D'URBANISME

CUB 38 386 16 20074 – Récépissé le 25 novembre 2016

Demandeur : Gilbert Monin-Picard

Adresse du terrain : Le Grand Crêt

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AB 199

Zonage : A et Ab1

CUa 38 386 17 20003 – Récépissé le 9 janvier 2017

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Cutella

Objet : vente Drevon-Gaud / Bonnet

Section (s) / Parcelle (s) : AR 86

Zonage : Ns espace boisé classé

CUa 38 386 17 20004 – Récépissé le 9 janvier 2017

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Cutella

Objet : vente Drevon-Gaud / Bonnet

Section (s) / Parcelle (s) : AR 105

Zonage : Ns espace boisé classé

CUa 38 386 17 20005 – Récépissé le 10 janvier 2017

Demandeur : M^e Catherine Guerin-Wüthrich

Adresse du terrain : Donat

Objet : licitation Rey / Budillon

Section (s) / Parcelle (s) : AR 123 – AR 159

Zonage : As

CUa 38 386 17 20006 – Récépissé le 10 janvier 2017

Demandeur : M^e Dominique Jacquot

Adresse du terrain : Bigallet

Objet : bail commercial SCI Bigallet Stephi / SARL CDF

Section (s) / Parcelle (s) : AN 222 – AN 227

Zonage : Ueb4

CUa 38 386 17 20007 – Récépissé le 11 janvier 2017

Demandeur : M^e Marc Billon-Galland

Adresse du terrain : Champet

Objet : vente Gaillard / Crouzet - Josserand

Section (s) / Parcelle (s) : AH 191 – AH 287

Zonage : AH 191 = Ubb2

AH 287 = Uab2

CUa 38 386 17 20008 – Récépissé le 31 janvier 2017

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Le Boyet

Objet : vente Lota / Pinzaru

Section (s) / Parcelle (s) : AW 269 – AW 270 – AW 328

Zonage : Ub

DECLARATIONS PREALABLES

DP 38 386 16 20050 – Récépissé le 7 octobre 2016

Demandeur : Christian Pacaud

Adresse du terrain : route des Hôpitaux

Objet : création de portes-fenêtres et de fenêtres de toit

Section (s) / Parcelle (s) : AC 245

Zonage : Nh

Avis favorable de la commission avec prescriptions sur les couleurs des huisseries et des volets roulants.

DP 38 386 16 20057 – Récépissé le 18 novembre 2016

Demandeur : Cabinet Oudot-Roux

Adresse du terrain : route du Petit Consuoz

Objet : division parcellaire propriété D. Argoud

Section (s) / Parcelle (s) : AV85 – AV 117

Zonage : Neb1

Pièces complémentaires en attente (étude sol) – Consultation réseaux en retour OK

DP 38 386 16 20059 – Récépissé le 14 décembre 2016

Demandeur : Sandrine Charrat

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : réfection de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AM 215

Zonage : Uab1

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France (avec prescriptions sur les matériaux à mettre en œuvre). La commission donne son accord et précise que les prescriptions doivent être respectées.

DP 38 386 16 20061 – Récépissé le 17 décembre 2016

Demandeur : Julie Chollat-Rat / M. et Mme William's Chollat-Rat

Adresse du terrain : Place Chaffardière

Objet : changement de destination d'un local commercial en habitation

Section (s) / Parcelle (s) : AN 71 – AN 198

Zonage : Ubb4 et Uba

Avis favorable de la commission et de l'architecte des bâtiments de France.

DP 38 386 16 20062 – Récépissé le 21 décembre 2016

Demandeur : Sandrine Messina

Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale – lotissement « La Delphinière »

Objet : installation de panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AW 344

Zonage : Ub

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France (avec prescriptions sur l'emplacement des panneaux) et de la commission.

DP 38 386 16 20063 – Récépissé le 30 décembre 2016

Demandeur : Karim Tassi

Adresse du terrain : route du Roulet

Objet : démolition d'une partie d'un mur de clôture

Section (s) / Parcelle (s) : AS 42

Zonage : Nh

Instruction en cours : demande de pièces complémentaires sollicitées par l'architecte des bâtiments de France.

DP 38 386 17 20001 – Récépissé le 17 janvier 2017

Demandeur : Simone Vandebek

Adresse du terrain : route du Petit Consuoz

Objet : ravalement des façades

Section (s) / Parcelle (s) : AV 4

Zonage : Ne

Avis favorable de la commission

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

AB2C Notaires

Adresse du terrain : Le Boyet

Section (s) / Parcelle (s) : AW 269 – AW 270 – AW 328

Pas d'exercice du droit de préemption

➤ Commission Urbanisme du 21 février 2017

CERTIFICATS D'URBANISME

CUb 38 386 16 20074 – Récépissé le 25 novembre 2016

Demandeur : Gilbert Monin-Picard

Adresse du terrain : Le Grand Crêt

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AB 199

Zonage : A et Ab1

Proposition d'arrêté tacite

CUa 38 386 17 20009 – Récépissé le 1^{er} février 2016

Demandeur : M^e Marc Billon-Galland

Adresse du terrain : Le Fourrier - Rozier

Objet : succession Budillon-Rabatel

Section (s) / Parcelle (s) : AT 60 – AV 22 – AV 23

Zonage : AT 60 = A et Ab2

AV 23 = N espace boisé classé

AV 22 = Aa

CUa 38 386 17 20010 – Récépissé le 10 février 2016

Demandeur : M^e René Demski

Adresse du terrain : Le Mont de Velanne

Objet : vente Consorts Gonthier / M. Berthet

Section (s) / Parcelle (s) : AC 94 – AC 95

Zonage : AC 94 = Npe espace boisé classé

AC 95 = Ape et Apeb1

CUa 38 386 17 20011 – Récépissé le 13 février 2016

Demandeur : M^e René Demski

Adresse du terrain : Champ Morel – Les Balcons de la Valdaine I

Objet : vente Branco / Belben-Heuzebroc

Section (s) / Parcelle (s) : AL 458

Zonage : Ubb2 et Uba

DECLARATIONS PREALABLES

DP 38 386 16 20057 – Récépissé le 18 novembre 2016

Demandeur : Cabinet Oudot-Roux

Adresse du terrain : route du Petit Consuoz

Objet : division parcellaire propriété D. Argoud

Section (s) / Parcelle (s) : AV85 – AV 117

Zonage : Neb1

Pièces complémentaires en attente (étude sol) – Consultation réseaux en retour OK

DP 38 386 16 20063 – Récépissé le 30 décembre 2016

Demandeur : Karim Tassi

Adresse du terrain : route du Roulet

Objet : démolition d'une partie d'un mur de clôture

Section (s) / Parcelle (s) : AS 42

Zonage : Nh

Demande de pièces complémentaires sollicitées par l'architecte des bâtiments de France.

DP 38 386 17 20002 – Récépissé le 7 février 2017

Demandeur : Jacques Auriol

Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale

Objet : remplacement des menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AW 236

Zonage : Ub

Avis favorable sur le principe de remplacement avec respect des prescriptions émises par l'ABF (couleur marron).

DP 38 386 17 20003 – Récépissé le 8 février 2017

Demandeur : Jean-Baptiste Dimech

Adresse du terrain : lotissement La Lambertièrre

Objet : création d'une fenêtre de toit

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 149

Zonage : Ub

Avis favorable de la commission.

DP 38 386 17 20004 – Récépissé le 8 février 2017

Demandeur : Marc Malinverno

Adresse du terrain : route de Grosset

Objet : pose de panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AD 285

Zonage : Nh

Avis favorable de la commission

DP 38 386 17 20005 – Récépissé le 20 février 2017

Demandeur : Thierry Giroud-Garampon

Adresse du terrain : chemin de Basset le Haut

Objet : installation d'une piscine hors sol et d'une terrasse

Section (s) / Parcelle (s) : AK 258

Zonage : Nh

Avis favorable de la commission

DP 38 386 17 20006 – Récépissé le 20 février 2017

Demandeur : Jean-Axel Carvalho

Adresse du terrain : route de Plampalais

Objet : rénovation de la façade – création d'un muret de clôture surmonté d'un grillage

Section (s) / Parcelle (s) : AE 100

Zonage : Ua

Instruction en cours

DP 38 386 17 20007 – Récépissé le 21 février 2017

Demandeur : Daniel Michon

Adresse du terrain : chemin du Fourrier

Objet : couverture d'une pergola existante

Section (s) / Parcelle (s) : AT 144

Zonage : Ne

Avis favorable de la commission

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M^e René Demski

Adresse du terrain : Le Mont de Velanne

Section (s) / Parcelle (s) : AC 94 – AC 95

Pas d'exercice du droit de préemption

M^e René Demski

Adresse du terrain : Champ Morel – Les Balcons de la Valdaine I

Section (s) / Parcelle (s) : AL 458

Pas d'exercice du droit de préemption

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Proposition de transfert de la compétence au Pays Voironnais

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi « ALUR ») du 24 mars 2014 est venue conforter cette impulsion en précisant que le transfert aux EPCI de la compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et Carte Communale » s'opère automatiquement trois ans après la promulgation de la loi (soit le 27 mars 2017) sauf si 25 % des communes représentant 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant cette échéance.

Après la notification par le Pays Voironnais le 16 juillet 2015, la commune avait répondu défavorablement à la prise de compétence lors de sa séance du 8 octobre 2015.

Décision : confirmation de l'avis défavorable à l'unanimité

POLE SCOLAIRE – CULTURE

- Points d'information de la commission Culture

Saint Geoire en Valdaine participera aux journées européennes des métiers d'art les 31 mars, 1^{er} et 2 avril 2017, la communication est assurée par le Pays Voironnais.

A la suite de la rencontre avec la directrice de la Cinémathèque de Grenoble, un projet Cinéma est développé sur Saint Geoire en Valdaine par l'association Clic & Clap.

Ce projet associe les 5 classes de l'école Val'Joie, un partenariat est également mis en place avec l'association Enfance & Loisirs.

De plus, le festival du film court passera par St Geoire en Valdaine au cours de l'été.

➤ Points d'information de la commission Scolaire

Le conseil d'école Maternelle s'est tenu le 7 février. Les effectifs prévus à la rentrée prochaine restent stables.

Une demande de Vidéoprojecteur interactif a été faite. Report en 2018.

Des difficultés de gestion des arrivées le matin en début d'année lorsque les personnels sont à l'accueil et dans les bus qui effectuent le ramassage scolaire. Point à travailler pour la rentrée 2017.

Le représentant de l'académie en charge des Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS) s'est rendu à l'école Val'Joie le 10 février afin d'aider la directrice à rédiger son document. Des points de vigilance ont été soulevés et quelques aménagements seront nécessaires de la part de la municipalité : verrous, arrêt d'urgence ...

Il en ressort néanmoins qu'il s'agit surtout d'une organisation à mettre en place par les personnels enseignants.